Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201875-20251215-123_2025-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 15 décembre 2025

Rapporteur: M.LAPORTE

n°123-2025

CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE AS 91 APPARTENANT A LA COMMUNE A USAGE DE SORTIE DE SECOURS

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le Code de la construction et de l'habitation,
Vu l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP),
Vu l'arrêté du 22 juin 1990 portant approbation de dispositions complétant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP type PE, PO, PU, PX),
Vu l'arrêté préfectoral du 19 mai 2017 portant sur le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie,
Considérant les différentes demandes d'autorisation de travaux déposées par le pétitionnaire, la SARL PAULMAX,
Considérant les courriers du SDIS en date du 7 août 2024, du 5 février 2025 et notamment celui du 1er octobre 2025 donnant un avis favorable au projet susvisé,
Considérant que cet établissement est classé comme un établissement recevant du public de type N de 5ème catégorie dont l'effectif du public admis est de 80 personnes,
Considérant qu'il convient de répondre aux dispositions du règlement de sécurité en cas de sinistre,
Considérant que le projet est approuvé par toutes les parties en présence (le pétitionnaire, le bailleur social BSB, le SDIS et la commune),
Considérant qu'il convient de formaliser cette servitude par un acte notarié,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Pascal LAPORTE, Adjoint au maire délégué à l'urbanisme, à la transition écologique et au cadre de vie,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	23	Pouvoirs	10	Votants	33	Absent	0
Voix pour	32	Voix contre		Abstention	1		

AUTORISE la création d'une servitude de passage à usage de sortie de secours, grevant la parcelle AS 91, appartenant à la commune et identifiée comme le fonds servant, située 7 place de la Résistance, au profit de la parcelle AS 92, identifiée comme le fonds dominant.

PRECISE que cette servitude se limite à l'usage de sortie de secours, utilisable uniquement en cas d'incendie ou de situation d'urgence mettant en danger les personnes ou les biens.

PRECISE que cette servitude est consentie à titre permanent et gratuit et attachée aux immeubles respectifs. Elle suivra les fonds en quelque main qu'ils passent, conformément aux articles 637 et suivants du Code civil.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201875-20251215-123_2025-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 15 décembre 2025

Rapporteur: M.LAPORTE

n°123-2025

CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE AS 91 APPARTENANT A LA COMMUNE A USAGE DE SORTIE DE SECOURS

PRECISE que l'intégralité des frais sera supportée par le pétitionnaire.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié en vue de sa publication au service de la publicité foncière.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire	La secrétaire de séance
Ronan KERDRAON	Laurence ANDRE